

Image not found or type unknown



## Indépendance vis à vis des héritiers

Par **Calypso 8**, le **01/09/2014** à **17:13**

Bonjour,  
Si après le décès du 1 conjoint, le survivant peut il demander qu'aucun des héritiers s'occupe de ses biens et revenus s'il est dans l'incapacité de le faire et à qui faire cette requête en étant sûr qu'elle soit respectée, faut-il faire un acte notarié?  
Merci pour la réponse